



Dessine-moi la réforme !

Rendez-vous **3**

Jeudi 14 décembre 2017 à Paris

QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Faut-il réglementer ou libérer le marché ?

Le marché de la formation est une équation difficile à résoudre en France. D'un côté, un marché privé de la formation. De l'autre, des fonds publics ou assimilés. Entre les deux, l'Etat. Ouvert et libre donc, le marché est réglementé en raison de la nature des fonds en jeu. Seulement, le contrôle de l'Etat porte sur les « moyens financiers, techniques et pédagogiques » et non sur les résultats. Autrement dit, le numéro à 11 chiffres attribué par l'administration au moment de la déclaration d'activité ne préjuge en rien de la qualité du prestataire ou des prestations qu'il dispense.

C'est au moment d'accéder aux fonds publics ou paritaires que cette question est appréhendée par le droit. Opca-Opacif, au même titre que les financeurs publics, doivent s'assurer, selon des critères fixés par décret, de la capacité des prestataires à dispenser des formations de qualité. Mais, alors que les premières politiques de référencement et de contrôle de « service fait » se mettent en place, les partenaires sociaux sont invités par le gouvernement à « passer à une nouvelle étape de la démarche qualité de la formation ». Dans une logique de renforcement des droits personnels impliquant une désintermédiation par le biais du CPF et une plus grande liberté donnée aux individus dans leur choix d'achat de formation, ils doivent trouver une nouvelle régulation du système basée sur « l'assurance qualité » de la prestation et du prestataire, et ce, de façon unifiée.

Mais alors, cette « assurance qualité » s'obtiendra-t-elle en réglementant ou en libérant le marché ? Qu'est-ce qu'une formation de qualité pour un individu ? Celle qui augmente durablement son accès à l'emploi, celle qui accroît sa productivité ou sa rémunération ? Ou simplement, celle qui répond à son aspiration personnelle ? Qui pour la contrôler et comment l'évaluer ? Selon quels critères ?

Pour ce troisième rendez-vous du cycle « Dessine-moi la réforme ! », Centre Inffo vous offre un décryptage du document d'orientation transmis par le gouvernement aux partenaires sociaux et vous donne toutes les clefs de compréhension des débats à venir à la fois sur l'avenir du marché de la formation et sur la notion de qualité dans ce secteur.

Au programme de *Dessine-moi la réforme !*

QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Faut-il réglementer ou libérer le marché ?

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la réforme annoncée.
- Anticiper les impacts des changements réglementaires à venir sur votre activité, votre positionnement et votre stratégie.

Publics cibles

- Toute personne dont l'activité est concernée par la réforme annoncée en matière de formation professionnelle.

Programme

La déclaration d'activité, le Datadock, le référencement, et après ?

- La déclaration d'activité en question depuis la suppression de la « 2483 »
- De l'amendement « Jouanno » au Datadock en passant par le décret qualité : Quels enseignements ?
- Quel avenir pour le contrôle post-Datadock ?

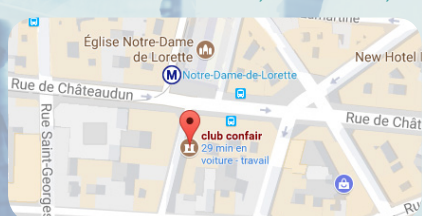
De quoi la qualité est-elle le nom pour les partenaires sociaux ?

- Qualité de la prestation ou qualité du prestataire qui la dispense ?
- Qualité de la certification professionnelle ou qualité de l'offre de formation qui y prépare ?
- Quels scénarii de la qualité dans une logique d'un CPF monétisé et renouvelé ?

Intervenants

- **Fouzi Fethi**, juriste, consultant, direction juridique de Centre Info.
- **Jean-Pierre Willems**, consultant, Willems Consultants.
- **Jean-Philippe Cépède**, directeur juridique de Centre Info.
- **Loïc Lebigre**, consultant senior, département Observatoire, Centre Info

Club confair - 54, rue Laffitte, 75009 Paris



Accès

Ligne E : station Haussmann-Saint-Lazare. Ligne 7 : station Le Peletier.
Ligne 12 : station Notre-Dame-de-Lorette.

Bus

Lignes 26, 32, 42, 43, 67, 74, 85 : arrêt Carrefour de Châteaudun.

Au programme de **Dessine-moi la réforme !**

Rendez-vous
25 octobre 2017, Paris
9 h - 12 h 30

1

Monétarisation des droits à la formation ? Quels scénarii et quelles conséquences ?

Rendez-vous
16 novembre 2017, Paris
9 h - 12 h 30

2

Désintermédiation en formation

Quelle place pour les Opca-Opacif ?

Rendez-vous
14 décembre 2017, Paris
9 h - 12 h 30

3

Qualité de l'offre de formation

Faut-il réguler ou libérer le marché ?

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial. Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

A la carte : 3 rendez-vous de 9 heures à 12 heures 30

- ❑ RDV ① Monétarisation des droits à la formation ? Quels scénarii et quelles conséquences ?
- ❑ RDV ② Désintermédiation en formation. Quelle place pour les Opca-Opacif ?
- ❑ RDV ③ Qualité de l'offre de formation. Faut-il réguler ou libérer le marché ?

Prix : 1 RDV : 350 € HT 2 RDV : 700 € HT 3 RDV : 1 050 € HT + 1 abonnement offert aux *Fiches Pratiques* 2018
(tva 20 %) 420 € TTC 840 € TTC 1 260 € TTC

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

N° Siret / ____ Code APE/NAF / ____

N° de client Effectif

Date, cachet et signature

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal